

Prélèvements de selles pour examen parasitologique

Effectuer le prélèvement 3 à 4 jours après l'arrêt de certaines substances médicamenteuses pouvant gêner son interprétation (huile de paraffine, charbon, laxatifs, pansements intestinaux, baryte).


Eviter les fruits et légumes 2 jours avant les prélèvements.



Réaliser **3 examens** parasitologiques des selles à **2-3 jours d'intervalle** à cause de l'émission intermittente de certains parasites.

La multiplicité des prélèvements augmente la sensibilité de cet examen et est **indispensable**.

• Comment dois-je faire mon prélèvement ?

- 
- Des gants à usage unique, des pots à coproculture stériles et des sachets pour examen sont à venir chercher au laboratoire, service de parasitologie.
 - Mettre les gants à usage unique.
 - Recueillir les selles à l'émission **SANS** les récupérer dans l'eau des toilettes si possible (risque de contamination).
 - Remplir le pot au minimum au 1/3.
 - Nettoyer si nécessaire l'extérieur du pot.
 - Jeter les gants.
 - Mettre le pot dans le sachet pour examen (pochette plastique prévue à cet usage)



• Quand et comment dois-je apporter mon prélèvement au laboratoire ?

- ❖ Si le prélèvement est effectué en dehors du service :



Conservez votre échantillon de selles à **15-25°C** si possible.

Apportez-le rapidement au laboratoire, dans un **délag inférieur à 2 heures** si possible.

Dans tous les cas, le délai **maximum** autorisé est de **24 h** à température ambiante.

PAS DE CONGELATION, NI DE CONSERVATION AU FRAIS



- ❖ En cas de recherche d'amibes : l'analyse ne peut pas être différée.

Apportez votre échantillon dans un **délag MAXIMUM de 30 minutes** à **température ambiante**. Le mieux est donc d'émettre les selles directement au service de parasitologie.

- ❖ Transmettre l'échantillon **DIRECTEMENT** à une personne du service et ne pas le laisser dans le bac de réception des échantillons surtout dans le cas d'une première demande.